

ÉTATS FINANCIERS
Pour
SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO
Pour l'exercice clos le
31 MARS 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Services communs pour la santé Ontario ("SCSO"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SCSO au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public visant les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de SCSO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui décrit le transfert des employés, actifs, passifs, droits et obligations de SCSO à Santé Ontario le 2 décembre 2019 et la dissolution subséquente de SCSO le 31 mars, 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public visant les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de SCSO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider SCSO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de SCSO.

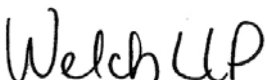
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de SCSO;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de SCSO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener SCSO à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2020.

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2020

	<u>2020</u> (note 3)	<u>2019</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	-	\$ 2 580 413
Débiteurs (note 8)	-	5 367 547
Charges payées d'avance	-	<u>4 385 952</u>
	-	12 333 912
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	<u>5 505 425</u>
	-	<u>\$ 17 839 337</u>
<u>PASSIF ET PASSIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	-	\$ 6 076 289
Dû au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5)	-	<u>241 121</u>
	-	6 317 410
APPORTS REPORTÉS	-	1 573 117
APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS (note 6)	-	<u>5 108 965</u>
	-	<u>12 999 492</u>
PASSIF NET		
Investi dans les immobilisations	-	396 460
Soumis à des restrictions internes	-	1 873 666
Non restreint	-	<u>2 569 719</u>
	-	<u>4 839 845</u>
	-	<u>\$ 17 839 337</u>
Obligations aux termes de contrats d'obligations locatives ou contractuelles (note 10)		

Approuvé par le conseil d'administration:

William Hatanaka, Président du conseil

Garry Foster, Administrateur

(voir notes ci-jointes)

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5)	25 354 010 \$	43 158 051 \$
Amortissement des apports reportés (note 5)	866 820	108 353
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations (note 6)	1 338 798	1 069 772
Intérêts et autres revenus	<u>155 355</u>	<u>241 121</u>
	<u>27 714 983</u>	<u>44 577 297</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	16 163 498	24 633 193
Technologie de l'information	7 695 575	14 348 634
Cotisations professionnelles, honoraires et autres services	859 431	2 200 941
Locaux	1 178 110	1 679 532
Fournitures de bureau et autres	67 806	197 073
Télécommunications	119 852	194 183
Formation et réunions	7 999	84 310
Séances d'information	54 597	103 281
Déplacements et hébergement	13 908	46 816
Conférence	-	526 690
Créances douteuses	9 836	17 287
Amortissement des immobilisations corporelles	1 416 618	1 181 525
Actif net transféré à Santé Ontario (note 3)	<u>4 967 598</u>	<u>-</u>
	<u>32 554 828</u>	<u>45 213 465</u>
Excédent des charges sur les revenus	<u>(4 839 845) \$</u>	<u>(636 168) \$</u>

(voir notes ci-jointes)

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020			<u>Total</u>
	<u>Investi dans les immobilisations</u>	<u>Soumis à des restrictions internes</u>	<u>Non restreint</u>	
Actif net au début de l'exercice	396 460 \$	1 873 666 \$	2 569 719 \$	4 839 845 \$
Excédent des charges sur les revenus	(318 640)	(1 873 666)	(2 647 539)	(4 839 845)
Achat d'immobilisations corporelles	324 574	-	(324 574)	-
Apports reçus relatifs aux immobilisations	(324 574)	-	324 574	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 416 618)	-	1 416 618	-
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	<u>1 338 798</u>	<u>-</u>	<u>(1 338 798)</u>	<u>-</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$

	2019			<u>Total</u>
	<u>Investi dans les immobilisations</u>	<u>Soumis à des restrictions internes</u>	<u>Non restreint</u>	
Actif net au début de l'exercice	508 213 \$	1 873 666 \$	3 094 134 \$	5 476 013 \$
Excédent des revenus sur les charges	-	-	(636 168)	(636 168)
Achat d'immobilisations corporelles	4 337 739	-	(4 337 739)	-
Apports reçus relatifs aux immobilisations	(4 337 739)	-	4 337 739	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 181 525)	-	1 181 525	-
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	<u>1 069 772</u>	<u>-</u>	<u>(1 069 772)</u>	<u>-</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>396 460</u> \$	<u>1 873 666</u> \$	<u>2 569 719</u> \$	<u>4 839 845</u> \$

(voir notes ci-jointes)

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR (UTILISÉS DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les revenus	(4 839 845) \$	(636 168) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 416 618	1 181 525
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	(1 338 798)	(1 069 772)
Soldes hors caisse transférés à Santé Ontario	<u>(2 966 393)</u>	<u>-</u>
	(7 728 418)	(524 415)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	4 716 438	(2 758 797)
Charges payées d'avance	182 365	(1 474 781)
Créditeurs et charges à payer	(3 594 865)	(2 864 456)
Dû au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	4 710 887	(3 117 335)
Apports reportés	<u>(866 820)</u>	<u>930 845</u>
	<u>(2 580 413)</u>	<u>(9 808 939)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR (UTILISÉS DANS) LES OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(324 574)	(4 337 739)
Apports reportés relatifs aux immobilisations	<u>324 574</u>	<u>4 337 739</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(2 580 413)	(9 808 939)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 580 413</u>	<u>12 389 352</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>-</u> \$	<u>2 580 413</u> \$

(voir notes ci-jointes)

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

1. NATURE DES OPÉRATIONS

Services communs pour la santé Ontario (ci-après appelés SCSO) est un organisme provincial qui a été constitué en personne morale sans capital-actions le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en application de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local et qui a pour mandat de fournir des services communs aux réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), aux fournisseurs de services de santé et aux autres entités dont la fonction principale est de fournir des services de santé. En tant qu'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux directives et aux politiques du gouvernement de l'Ontario et signataire d'un protocole d'entente avec le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Bien que SCSO ait été constitué en personne morale le 1er janvier 2017, ses activités n'ont pas commencé officiellement avant le 1er mars 2017.

Le 30 mai 2019, la Loi pour des soins interconnectés (la Loi) a été proclamée avec des articles clés de la Loi, y compris la création d'une nouvelle agence de la couronne appelée Santé Ontario, à compter du 6 juin 2019. Cette législation est un élément clé du plan du gouvernement visant à bâtir un système de soins de santé intégré. La Loi accorde au Ministre de la santé (le Ministre) le pouvoir de transférer les actifs, passifs, droits, obligations et les employés de certaines organisations gouvernementales, incluant SCSO, à Santé Ontario, à un fournisseur de services de santé ou à un système de distribution de soins intégré. La Loi accorde au Ministre le pouvoir de dissoudre ces organisations suite au transfert.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés pour aussi constituer le conseil d'administration de SCSO. Le conseil d'administration de Santé Ontario a la tâche de surveiller le processus de transition de plusieurs agences provinciales à Santé Ontario.

Le 13 novembre 2019, le Ministre a émis des ordres de transfert à cinq agences provinciales, y compris SCSO. À compter du 2 décembre 2019, les employés, actifs, passifs, droits et obligations de SCSO ont été entièrement transférés à Santé Ontario. L'effet net de cette opération de restructuration du 2 décembre 2019, sur Services communs pour la santé Ontario est décrit à la note 3.

Le 13 mars 2020, le Ministre a émis un ordre pour la dissolution de SCSO à compter du 31 mars 2020.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public visant les organismes sans but lucratif du secteur public et font intervenir les méthodes comptables suivantes :

Méthode de comptabilité

SCSO observe la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux revenus surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu à celles-ci surviennent et lorsque les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux reçus du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le versement est autorisé, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement surviennent, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté comme revenu uniquement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été engagées ou les services ont été fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont d'abord mesurés à leur juste valeur. SCSO mesure ensuite la totalité de son actif et de son passif financier au coût amorti.

L'actif financier mesuré au coût amorti comprend la trésorerie et les débiteurs.

Le passif financier mesuré au coût amorti comprend les créditeurs et les charges à payer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique. Le coût historique comprend le coût directement lié à l'acquisition, à la conception, à la construction, à la promotion ou à l'amélioration des immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui augmentent de manière considérable ou prolongent la durée de vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimative :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour les mois restants.

Incitatifs à la location comptabilisés d'avance

Les charges locatives sont comptabilisées selon la méthode de location exploitation, selon laquelle le loyer versé est d'abord inscrit dans l'état des résultats et rajusté de façon linéaire sur la période du bail visé. La différence entre les charges locatives linéaires et le loyer versé, comme le stipule le contrat de location, est inscrite dans les créditeurs et les charges à payer.

SCSO constate ses charges locatives sur ses locaux selon la méthode linéaire pour toute la durée du bail. Les incitatifs à la location reçus par SCSO comme périodes sans loyer à verser sont reportés et amortis selon la méthode linéaire pour la durée du bail comme réduction du loyer.

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Apports reportés relatifs aux immobilisations

Les sommes reçues et utilisées pour couvrir des dépenses imputées aux immobilisations corporelles sont d'abord inscrites à titre d'apports reportés relatifs aux immobilisations puis constatées à titre de revenus pour la durée de vie utile du bien représentant la prestation des services visés.

Actif net

Les soldes de l'actif net correspondent à ce qui suit :

- La réserve désignée pour les immobilisations reflète les montants qui ont été désignés pour l'achat d'immobilisations déduction faite des frais d'amortissement cumulés.
- La réserve désignée pour les opérations comprend les réserves pour l'interruption non prévue des activités et les soldes de l'excédent net cumulés des conférences de SCSO, qui sont réservés à l'éducation, y compris la préparation de conférences. La réserve désignée pour les opérations ne peut pas être utilisée sans l'approbation du conseil d'administration.
- L'actif net non restreint comprend les excédents (déficits) cumulés.

Utilisations des estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public visant les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui se répercutent sur les montants déclarés pour l'actif et le passif et la divulgation de l'actif et du passif éventuels en date des états financiers ainsi que des montants déclarés des revenus et des dépenses durant la période visée. Les principales prévisions comprennent la détermination de la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et le montant des charges à payer. Dans tous les cas, il peut y avoir une différence considérable entre les résultats réels et les prévisions.

3. TRANSFERT À SANTÉ ONTARIO

Le 13 novembre 2019, l'arrêté ministériel pris en vertu de la Loi pour des soins interconnectés a transféré les employés, actifs, passifs, droits et obligations de SCSO à Santé Ontario. Ce transfert a eu lieu le 2 décembre 2019 sans compensation. L'effet net de cette restructuration sur SCSO fut de passer en charges la somme de 4 967 598 \$.

Le détail des actifs et passifs transférés à Santé Ontario est comme suit, selon leurs valeurs aux livres au 1^{er} décembre 2019 :

Trésorerie	7 933 991 \$
Débiteurs	651 109
Charges payées d'avance	4 203 587
Immobilisations corporelles	<u>4 413 381</u>
Actif	<u>17 202 068 \$</u>
Créditeurs et charges à payer	2 481 424 \$
Dû au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5)	4 952 008
Apports reportés	706 297
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 6)	<u>4 094 741</u>
Passif	<u>12 234 470 \$</u>
Actif net transféré à Santé Ontario	<u>4 967 598 \$</u>

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Mobilier et matériel de bureau	-	\$ -	599 571	\$ 598 511
Matériel informatique	-	-	8 314 298	3 205 668
Améliorations locatives	-	-	<u>1 105 880</u>	<u>710 145</u>
	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>10 019 749</u>	<u>4 514 324</u>
Moins : amortissement cumulé	<u>-</u>		<u>(4 514 324)</u>	
Valeur comptable nette	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>5 505 425</u>	<u>\$</u>

5. DÛ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Le montant à verser au MSSLD comprend l'activité suivante :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	241 121 \$	3 358 456 \$
Plus :		
Montants reçus	30 389 471	49 530 202
Règlement de financement pour l'exercice précédent		
Apports reportés récupérés par le MSSLD	<u>-</u>	<u>642 272</u>
	<u>30 630 592</u>	<u>53 530 930</u>
Moins :		
Montants remboursés au MSSLD	-	(4 112 549)
Montants constatés au titre des revenus	(25 354 010)	(43 158 051)
Apports reportés	-	(1 681 470)
Apports reportés relatifs aux immobilisations	<u>(324 574)</u>	<u>(4 337 739)</u>
	<u>4 952 008</u>	<u>241 121</u>
Transferé à Santé Ontario (note 3)	<u>(4 952 008)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>241 121</u> \$

6. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Les changements dans les apports reportés relatifs aux immobilisations sont comme suit:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	5 108 965 \$	1 840 998 \$
Plus : apports relatifs aux immobilisations reçus du MSSLD	324 574	4 337 739
Moins : amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	(1 338 798)	(1 069 772)
Transferé à Santé Ontario (note 3)	<u>(4 094 741)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>5 108 965</u> \$

SERVICES COMMUNS POUR LA SANTÉ ONTARIO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

7. GARANTIES

SCSO est assujéti aux dispositions de la Loi sur l'administration financière. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, SCSO ne peut conclure d'entente qui prévoit des remboursements à des tiers, sauf conformément à la Loi sur l'administration financière et à la directive relative aux remboursements (Indemnification Directive).

8. SOMMES À VERSER AU GOUVERNEMENT

Les sommes à verser au gouvernement sont la taxe de vente harmonisée et les taxes de vente provinciales ainsi que les retenues salariales à verser aux autorités gouvernementales et sont constatées lorsque ces montants deviennent exigibles. Au chapitre des sommes à verser au gouvernement, un débiteur de néant \$ (5 264 056 \$ en 2019) en rabais à recevoir sur la taxe de vente est inclus dans les débiteurs. Inclus dans les créditeurs et les charges à payer est un passif pour retenues salariales à verser de néant \$ (37 454 \$ en 2019).

9. RÉGIME DE RETRAITE

SCSO contribue au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), qui regroupe de multiples employeurs, au nom de la plupart de ses employés. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées, qui précise le montant des prestations de retraite à recevoir par les employés, en fonction de leurs années de service et de leur taux de salaire. Les employés admissibles versent des cotisations représentant de 6,9 % à 9,2 % de leurs gains. SCSO est tenu de contribuer au régime en y versant 1,26 fois les cotisations des employés. Le montant versé à HOOPP pour l'exercice fut de 1 931 023 \$ (1 667 016 \$ en 2019) pour les frais de service actuels et est imputé aux salaires et avantages sociaux dans les résultats. La dernière évaluation actuarielle réalisée pour le régime date du 31 décembre 2019. À cette date, le régime était entièrement financé.

10. OBLIGATIONS LOCATIVES OU CONTRACTUELLES

SCSO avait des contrats de location de bureaux et des obligations contractuelles visant un éventail de licences et de services de soutien de durées variables. Tel que décrit à la note 3, les soldes à payer liés à ces contrats de location et obligations contractuelles furent transférés à Santé Ontario le 2 décembre 2019.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Tel que décrit à la note 3, SCSO a transféré tous ses actifs et passifs à Santé Ontario le 2 décembre 2019. Puisque SCSO n'a pas d'actifs ou passifs financiers au 31 mars 2020, l'organisme n'est pas sujet aux risques de liquidité, de crédit ou de marché.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.